

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PLONGEE

1- VOS COORDONNEES

M. Mme Mlle

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Mobile	
Courriel	

Photo
d'identité en
couleur sans
lunettes

2- VOTRE CHOIX

Abonnement :

Formule		Tarif	Choix
Pack découverte 3 plongées (8ans mini)		99,00 €	
Formation -12ans (Bronze, Argent, Or)	Formation enfant + licence jeune	225,00 €	
Formation N1 jeune (12ans à 16ans)	Niveau 1 Niveau 1+licence	290,00 € 315,00 €	
Formation Niveau 1	Niveau 1 Niveau 1+licence	290,00 € 339,00 €	
Préparation Niveau 2 et +		360,00 €	
Aqua-Palmes/Apnée	Trimestre Année	128,05 € 363.70 €	
Formation Nitrox	Air enrichi Oxy	130,00 €	
Formation RIFAP / EFR Padi	Secourisme	150,00 €	
Formation Open Water / Scuba Diver A partir de 10 ans	Sans kit théorique Avec kit théorique	290,00 € 339,00 €	

Entrée libre :

Formule		Tarif	Choix
Licence adulte ou KIT PADI Certificat médical obligatoire		49,00 €	
Licence enfant Certificat médical obligatoire		25,00 €	
Carte 10 entrées autonomes ou niveau 1 « Tilos » *		163,00 €	
Carte 5 cours **		145,00 €	
Certification (carte)		16,50€	

* Niveau 1 formé et certifié par « TILOS »

** sous réserve de présentation d'un certificat médical valide et d'une carte de niveau 2 de plongée minimum

3- VALIDATION DU DOCUMENT

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et m'engage à respecter le « contrat d'abonnement plongée ».

Pour les mineurs, Madame ou Monsieur.....autorise mon fils ou ma fille
..... à participer aux séances de plongée.

Fait à Conflans-Sainte-Honorine, le ... / ... / 20...

Signature du représentant légal :

Centre Aquatique
8 rue Henri Dunant
78700 Conflans Ste Honorine
plongee.conflans@vert-marine.com
Tél. : 01 39 72 00 34
Fax : 01 39 72 52 81

SARL Tilos
8 rue Henri Dunant
78700 Conflans Ste Honorine
contact@vert-marine.com
Tél. : 02 35 12 41 41
Fax : 02 35 12 43 73

SARL au capital de 8.000 €
RCS Versailles 498 800 564
N° TVA intracommunautaire :
FR__498800564

MODALITES DE PAIEMENT

M. Mme Mlle

Nom

Règlement comptant avec encaissement immédiat

Montant reçu : _____ €

Mode de paiement : Chèque n° _____ Banque : _____
Chèques vacances
Coupon Sport

Règlement avec encaissements différés **UNIQUEMENT pour les Inscriptions Annuelles**

Le / / 20...

1^{er} encaissement par chèque de _____ € n° _____ Banque _____

Le / / 20...

2^{ème} encaissement par chèque de _____ € n° _____ Banque _____

Le / / 20...

3^{ème} encaissement par chèque de _____ € n° _____ Banque _____

Centre Aquatique
8 rue Henri Dunant
78700 Conflans Ste Honorine
plongee.conflans@vert-marine.com
Tél. : 01 39 72 00 34
Fax : 01 39 72 52 81

SARL Tilos
8 rue Henri Dunant
78700 Conflans Ste Honorine
contact@vert-marine.com
Tél. : 02 35 12 41 41
Fax : 02 35 12 43 73

SARL au capital de 8.000 €
RCS Versailles 498 800 564
N° TVA intracommunautaire :
FR_498800564

CONTRAT D'ABONNEMENT ACTIVITES AQUATIQUES

Entre le CENTRE AQUATIQUE et le CLIENT, il a été conclu le contrat suivant :

1- MODALITES D'INSCRIPTION

Le présent contrat est conclu après que le CLIENT ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par le CENTRE AQUATIQUE et après qu'il ait complété et signé le dossier d'inscription. Il devra en outre fournir 1 photo d'identité et régler la prestation choisie.-

Le CLIENT présente au plus tard à la première séance, un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités aquatiques daté de moins de trois mois.

L'inscription d'une personne mineure doit se faire avec l'accord des parents qui s'engagent contractuellement et personnellement. Leur présence est obligatoire au CENTRE AQUATIQUE lors de la signature du contrat.

Le présent contrat, la fiche d'inscription et le règlement intérieur du CENTRE AQUATIQUE constitue le seul cadre des relations juridiques entre le CLIENT et le CENTRE AQUATIQUE.

2- DUREE

Le contrat d'abonnement de l'activité est basé sur le calendrier scolaire déterminé par l'éducation nationale. L'année scolaire correspond à 9 mois (octobre à juillet).

Un total de 12 séances pour les activités trimestrielles.

Un total de 35 séances minimum pour les activités annuelles.

Certains cours seront assurés durant les vacances scolaires

Aucun cours n'est assuré durant les vacances scolaires, les jours fériés et les périodes d'arrêt technique.

Un calendrier de congés scolaires est affiché à l'accueil pour information.

Les réinscriptions pour les activités trimestrielles ne sont pas automatiques. Elles se font à des dates bien précises communiquées par voie d'affichage dans le hall d'accueil du CENTRE AQUATIQUE.

3- HORAIRES D'OUVERTURE

Le Centre Aquatique est ouvert 7 jours sur 7.

Les horaires des activités sont affichés à l'accueil du Centre Aquatique.

Les fermetures techniques seront dites par voie d'affichage, 30 jours avant.

Des fermetures temporaires, peuvent se produire en cas de force majeure, les séances pourront être reportées sous certaines conditions.

4- PRIX ET PAIEMENT

4.1 Règlement

Le paiement se fait selon le tarif en vigueur affiché le jour de l'inscription. Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment moyennant un préavis de 60 jours.

4.2 Réservation d'activité

Tout créneau réservé et non annulé dans les 24h à 48h avant la séance, sera comptabilisé. Les contre-indications médicales seront justifiées par un certificat médical.

4.3 Carte d'accès

A la première séance, l'adhérent recevra une carte nominative¹, obligatoire pour accéder à la piscine. Cette carte permet d'entrer 15 minutes avant le début du cours et de ressortir 30 minutes après la fin du cours. Cette carte d'accès est incessible, intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte ou de vol de cette carte, l'attribution d'une nouvelle carte sera faite contre paiement d'un montant dont le tarif est affiché à l'accueil du CENTRE AQUATIQUE.

¹ La carte d'accès comporte une piste magnétique qui contient diverses informations que LE CENTRE AQUATIQUE pourra utiliser. Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, l'abonné dispose d'un droit d'accès à ces informations et peut en demander la rectification. Si l'abonné ne souhaite pas recevoir de sollicitations commerciales de tiers, il lui suffit de cocher la case ci-contre

5- SUSPENSION ET RESILIATION

5.1 Suspension à la demande du CLIENT

La formule choisie pourra être suspendue à la demande du CLIENT pour des causes tenant à son état de santé ou à ses activités professionnelles. Ces causes doivent empêcher momentanément (minimum 30 jours et maximum 6 mois) la pratique des activités souscrites. Le CLIENT devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause et devra présenter au CENTRE AQUATIQUE tous justificatifs permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer provisoirement sa carte d'accès. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par le CENTRE AQUATIQUE envoyée par courrier recommandé avec AR au CLIENT. La formule sera suspendu à cette date, et ce pendant le délai indiqué.

Une suspension sans présentation de justificatif pourra également être effectuée à la demande du CLIENT, elle sera d'une semaine pour les abonnements trimestriels.

Centre Aquatique
8 rue Henri Dunant
78700 Conflans Ste Honorine
plongee.conflans@vert-marine.com
Tél. : 01 39 72 00 34
Fax : 01 39 72 52 81

SARL Tilos
8 rue Henri Dunant
78700 Conflans Ste Honorine
contact@vert-marine.com
Tél. : 02 35 12 41 41
Fax : 02 35 12 43 73

SARL au capital de 8.000 €
RCS Versailles 498 800 564
N° TVA intracommunautaire :
FR__498800564

5.2 Résiliation à la demande du CLIENT

La formule choisie pourra être résiliée à la demande du CLIENT pour des causes tenant à son état de santé ou à ses activités professionnelles. Ces causes doivent empêcher définitivement ou pour un délai supérieur à 6 mois la pratique des activités subaquatiques. Le CLIENT devra solliciter la résiliation du contrat par courrier recommandé avec AR dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause et devra présenter tous justificatifs permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer sa carte d'accès.

La résiliation prendra alors effet à compter de son acceptation par le CENTRE AQUATIQUE envoyée par courrier recommandé avec AR au CLIENT et aura un effet rétroactif du jour de la survenance de la cause.

La résiliation justifiée donne lieu au remboursement prorata temporis du coût de l'abonnement, calculé de la façon suivante :

$$\frac{\text{Nombre de séances non effectuées (à compter de la réception du courrier recommandé avec AR par le CENTRE AQUATIQUE)} \times \text{prix de l'abonnement}^*}{\text{Nombre de séances de la formule choisie}}$$

- des frais de dossier seront déduits du prix de l'abonnement (30€)

Si la demande de résiliation est injustifiée, le CLIENT sera redevable envers le CENTRE AQUATIQUE, à titre de dommages et intérêts, d'une indemnité égale au montant des sommes restant dues calculées selon le même principe que la formule ci-dessus.

6.3 Résiliation à l'initiative du CENTRE AQUATIQUE

La formule choisie pourra être résiliée de plein droit par le CENTRE AQUATIQUE après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR resté sans réponse pendant un délai de 72 heures en cas de non paiement total ou partiel de l'une quelconque des échéances contractuelles.

La formule choisie pourra être résiliée de plein droit par le CENTRE AQUATIQUE immédiatement après constat par deux membres du personnel du CENTRE AQUATIQUE ou par un membre du personnel du CENTRE AQUATIQUE et deux CLIENTS pour les motifs suivants :

- En cas de non respect des règlements intérieurs ;
- En cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs ;
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte d'accès ;

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative du CENTRE AQUATIQUE entraînera l'interdiction d'accès à l'abonné. L'abonné devra alors restituer sa carte d'accès.

6- SECURITE ET HYGIENE

Le CENTRE AQUATIQUE se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses CLIENTS et les conditions d'hygiène.

7- ASSURANCES

Le CENTRE AQUATIQUE est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées aux règlements intérieurs ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

8- VESTIAIRES

Les vestiaires du CENTRE AQUATIQUE ne font pas l'objet de surveillance ; le CLIENT ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet.

Pour tout objet oublié, le CENTRE AQUATIQUE le gardera durant 15 jours, passé ce délai, il sera jeté ou bien donné à la police municipale selon la valeur de l'objet.

Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des dispositions du présent contrat et des règlements intérieurs des différents espaces.

Centre Aquatique
8 rue Henri Dunant
78700 Conflans Ste Honorine
plongee.conflans@vert-marine.com
Tél. : 01 39 72 00 34
Fax : 01 39 72 52 81

SARL Tilos
8 rue Henri Dunant
78700 Conflans Ste Honorine
contact@vert-marine.com
Tél. : 02 35 12 41 41
Fax : 02 35 12 43 73

SARL au capital de 8.000 €
RCS Versailles 498 800 564
N° TVA intracommunautaire :
FR__498800564